Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 6 (1973)

Heft: 4

Artikel: Une crise monétaire au XVIIe siècle : la Suisse pendant les années

1620-1623

Autor: Dubois, Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE CRISE MONÉTAIRE AU XVII° SIÈCLE : LA SUISSE PENDANT LES ANNÉES 1620-1623

Une leçon inaugurale s'adresse à un public varié et offre ainsi à celui qui la prononce l'occasion de présenter certains résultats de ses recherches à des profanes. C'est ce qui m'amène à parler aujour-d'hui d'un problème quelque peu technique mais d'un intérêt néanmoins assez général, puisqu'il permet d'établir des parallèles entre la période historique que j'étudie et l'actualité. La Suisse, et elle n'est pas seule en cause, se voit depuis quelque temps confrontée avec le double phénomène d'une crise du dollar et d'une violente poussée inflationniste. Or nos ancêtres, pendant les premières années de la guerre de Trente Ans, connurent, sur le plan monétaire, des soucis somme toute semblables aux nôtres 1.

En guise d'introduction à l'étude des mécanismes monétaires de l'époque, je renvoie à Marc Bloch, Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe, vol. 9 de la collection « Cahiers des Annales », Paris, 1954. Ce cours publié longtemps après la mort de l'auteur rend toujours d'utiles services, malgré les quelques erreurs qu'il contient. Il faut y ajouter Carlo M. Cipolla, Mouvements monétaires dans l'Etat de Milan (1580-1700), vol. 1 de la collection « Monnaie-Prix-Conjoncture », Paris, 1952. C'est probablement aujourd'hui encore l'analyse théorique la plus correcte des phénomènes en question.

A propos des événements du début des années 1620 il suffit de mentionner deux travaux — tout le reste ne méritant guère de retenir l'attention. Hans Nabholz, « Die Münzpolitik der Eidgenossenschaft während des Dreissigjährigen Kriegs », in Ausgewählte Aufsätze zur Wirtschaftsgeschichte, Zurich, 1954, pp. 168-183, résume utilement la chronologie de la crise, mais ne satisfait pas comme explication. Il en va tout autrement de Fritz Bürki, Berns Wirtschaftslage im Dreissigjährigen Krieg, in « Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern », vol. XXXIV, Berne, 1937. Cette thèse, quoique peu connue, est un des rares chefsd'œuvre de l'historiographie économique suisse et contient la seule analyse valable, malgré certains jugements un peu dépassés, du jeu des mécanismes monétaires et de la politique des gouvernements cantonaux face à la crise.

Pour le reste, cette leçon est le produit de recherches d'archives dont les résultats seront publiés dans un ouvrage en cours de rédaction.

Leçon inaugurale, prononcée dans l'auditoire XVI du Palais de Rumine, le 14 juin 1973.

¹ Cet aperçu très succinct des problèmes demeure nécessairement dans le domaine des généralités bien connues, sinon toujours bien comprises. Aussi m'a-t-il paru superflu d'ajouter au texte imprimé un appareil critique. Je me contente de signaler ici quelques ouvrages de référence aisément maniables et d'accès facile.

Pour comprendre le déroulement d'une crise monétaire ou d'un processus inflationniste, il faut connaître essentiellement trois choses: le système monétaire en vigueur et ses mécanismes, les structures économiques du pays en question, notamment ses relations économiques et financières avec l'étranger, enfin les rapports de force qui existent entre les différents intérêts en présence.

Dans le système monétaire suisse de la première moitié du XVII° siècle, qui ignorait le billet de banque et le dépôt à vue, le seul moyen de paiement était, si nous faisons abstraction du troc encore fort répandu, la pièce de métal précieux, or ou argent. La situation paraît simple, et pourtant nos ancêtres ressentaient à son égard les mêmes inquiétudes que l'abbé Gilles Li Muisis qui, trois siècles plus tôt déjà, se lamentait ainsi :

En monnaies est li cose moult obscure Elles vont haut et bas, se ne set-on que faire

Cette obscurité tient au fait que le système comprenait quatre éléments distincts : la grosse monnaie, la petite ou basse monnaie, le billon, enfin la monnaie de compte. Aussi importe-t-il de bien définir ces éléments et de les situer les uns par rapport aux autres.

Les grosses monnaies se distinguaient des petites à la fois par leur poids et leur titre élevés et par la plus grande stabilité dans le temps de ce poids et de ce titre. Elles furent créées au XIIIe siècle, avec la reprise de la frappe de l'or et la frappe, environ contemporaine, des premiers sous d'argent, par les grandes cités marchandes italiennes, pour répondre aux nécessités de leur commerce ². En effet, les pièces mises alors en circulation par les seigneurs grands et petits qui avaient droit de battre monnaie n'avaient cours légal que sur leurs propres terres. Aussi la multitude extrême des détenteurs de ce droit, et par là même des espèces qu'ils émettaient, obligeait-elle les commercants qui parcouraient l'Europe avec leurs marchandises à de continuelles opérations de change, à la fois coûteuses et malaisées, puisqu'il fallait connaître le poids et le titre d'innombrables pièces et piécettes. Le but visé par les Génois, les Florentins et les Vénitiens, en frappant leurs grosses monnaies, était donc de créer un instrument de paiement international admis et reconnu dans tous les pays

² Ainsi que me le rappelait l'éminent numismate Me Colin Martin, le terme de grosses monnaies ne s'applique stricto sensu qu'aux monnaies d'argent de titre et poids élevés. Il paraît cependant licite de subsumer les pièces d'or sous cette dénomination puisque, économiquement parlant, elles remplissaient les mêmes fonctions. Aussi, dans la suite de cet exposé, le terme désigne-t-il indifféremment les grosses espèces d'argent et les pièces d'or.

d'Europe. La tentative fut couronnée d'un succès indéniable puisque, au XVII^e siècle encore, nous retrouvons ces espèces de type écu, ducat ou ducaton à travers tout le continent et même dans le monde entier aussi loin que trafiquaient les Occidentaux. Cependant elles n'étaient plus alors uniquement italiennes : la solution choisie par Gênes, Florence et Venise avait rapidement été adoptée par tous les grands Etats européens, et même par bon nombre de petits.

Comme à l'origine, ces grosses monnaies — d'or ou d'argent — avaient toujours pour principale fonction d'assurer les paiements internationaux. Elles se déplaçaient donc essentiellement entre les grands marchés européens de marchandises, de services et d'argent, et leurs itinéraires se calquaient assez exactement sur ceux qu'empruntaient les courants commerciaux et financiers. Là n'était cependant plus leur seul emploi. A l'intérieur même des Etats, elles étaient couramment utilisées pour solder les grosses transactions : elles se prêtaient à ce genre d'opération précisément par leur stabilité et leur valeur intrinsèque élevée. Enfin, pour les mêmes raisons, elles étaient également devenues un des instruments préférés de la thésaurisation, à côté de la vaisselle d'or et d'argent.

Si nous considérons maintenant l'exemple de la Suisse, nous constatons qu'ici comme ailleurs des grosses espèces circulaient ou se thésaurisaient, mais qu'elles n'étaient que pour une petite partie d'origine nationale. Les cantons, Etats relativement pauvres à l'époque et dépourvus de gisements aurifères ou argentifères, manquaient toujours de métaux précieux et craignaient les frais élevés qu'occasionnait le monnayage de pièces de haute qualité. Aussi les grosses monnaies qui couraient en Suisse étaient-elles en majorité étrangères et provenaient-elles surtout des pays qui achetaient chez nous marchandises et services. Parmi les principales exportations figuraient alors les produits d'élevage — bétail et fromage —, les toiles de Suisse orientale, certaines autres spécialités de la production artisanale textiles ou autres — et les mercenaires. Les plus grands preneurs en étaient les villes et principautés du Saint-Empire et de l'Italie, la France et les Etats de la Couronne d'Espagne, Milan en tête. Si nous examinons les listes des grosses espèces fréquemment cotées en Suisse et les comptabilités privées ou publiques de l'époque, les pièces qui apparaissent le plus souvent et en plus grand nombre sont bel et bien d'origine française, espagnole, italienne, allemande ou autrichienne. Ces grosses monnaies servaient, chez nous aussi, à payer les importations, à régler les dettes importantes à l'intérieur du pays et à la thésaurisation. Par contre, du fait même de leur haute valeur intrinsèque, elles se prêtaient mal aux paiements courants sur les

marchés locaux, aux paiements de la ménagère en quelque sorte. C'est précisément sur ce plan que se situait le rôle économique des petites ou basses monnaies d'argent, de faibles poids et titre. Parfois même la proportion de cuivre était supérieure à celle de l'argent : c'est le billon à proprement parler. La petite monnaie était fractionnelle et subsidiaire, son usage se limitait donc essentiellement aux transactions du commerce de détail.

Ainsi, ces menues pièces, contrairement aux grosses, n'avaient cours en principe qu'à l'intérieur de l'Etat qui les frappait. Cette particularité ne causait pas de difficultés majeures aux sujets des grands Etats, sauf éventuellement dans les zones frontalières. A ce point de vue, il est évident que la situation de la Suisse du XVII^e siècle était peu avantageuse. Les membres de la Confédération, à savoir les cantons actuels, avec leurs bailliages et leurs alliés, étaient, même à l'échelle de leur temps, de petits Etats, et leurs sujets respectifs entretenaient entre eux des relations d'affaires presque quotidiennes. Les Bas-Valaisans, par exemple, fréquentaient régulièrement le marché de Vevey, les Zougois celui de Horgen ou de Zurich, etc. Dans ces conditions, il eût été peu pratique et dispendieux pour les petites gens de changer leur basse monnaie contre celle des cantons voisins chaque fois qu'ils franchissaient la frontière pour aller vendre ou acheter quelques pièces de bétail ou de tissu, quelques livres de grains, de sel, de fromage ou de beurre, souvent transportées à dos d'homme.

Les autorités cantonales et fédérales, la Diète, furent très tôt conscientes des inconvénients d'un tel procédé et elles s'efforcèrent d'y remédier, dès le Moyen Age, par la conclusion de conventions monétaires. Ces accords visaient en premier lieu la frappe, dans les divers ateliers du pays, de pièces de poids et de titre identiques. Si l'unité s'était faite sur ce point, les espèces de même type auraient toutes eu la même valeur intrinsèque et ne se seraient distinguées que par les effigies de saints et les écussons ornant leur avers et leur revers. Cependant, malgré des efforts toujours répétés, cette unité ne fut jamais complètement réalisée. A l'époque qui nous intéresse, nous distinguons, en Suisse, grossièrement trois aires monétaires à l'intérieur desquelles les espèces étaient en principe identiques, quant à leur poids et à leur titre. L'une comprenait les cantons de Suisse centrale et orientale groupés autour de Zurich, la deuxième les villes frontières de Bâle et de Schaffhouse, la troisième enfin Berne, Fribourg et Soleure auxquelles se rattachaient plus ou moins étroitement Neuchâtel et le Valais, assez occasionnellement Genève.

Celle-ci, comme le pays de Vaud et les gouvernements bas-valaisans, conservait par ailleurs certaines attaches avec le système monétaire savoyard. Ainsi, à l'intérieur de la Confédération, toutes les pièces de même type n'avaient pas exactement la même valeur intrinsèque. Celle du batz de Berne, par exemple, correspondait à neuf dixièmes seulement de celle du « Schweizer Batzen » de Zurich et de Lucerne. Mais ces différences étaient assez faibles et on peut observer que les usagers n'en tenaient pas compte dans la pratique quotidienne: sauf cas exceptionnels, les batz, demi-batz, schilling, kreuzer, etc... frappés n'importe où en Suisse circulaient dans toute l'étendue de la Confédération avec le même pouvoir libératoire. Les avantages d'un tel accord tacite ou officieux sautent aux yeux : les petites transactions commerciales ou financières pouvaient se dérouler sans que l'on ait à procéder à des opérations de change lors de chaque passage de frontière. Mais le système présentait aussi de graves dangers au cas où l'un des Etats intéressés affaiblissait sensiblement sa petite monnaie. En effet, il était alors difficile, sinon impossible aux autres cantons d'empêcher l'invasion de leur territoire par ces espèces faibles et la fuite des espèces fortes, puisque leurs sujets recevaient en paiement toutes les pièces des différents types auxquels ils étaient habitués, sans guère se soucier de leur titre et de leur poids.

Une menace permanente planait ainsi sur la monnaie des XIII Cantons, menace encore accentuée par le fait que les Confédérés et leurs alliés n'avaient pas rompu tous les ponts qui reliaient leur système monétaire à celui du Saint-Empire. Sans se soumettre formellement aux décisions de la diète germanique, ils calquaient néanmoins dans une large mesure leur politique monétaire sur celle de l'Empire, notamment en ce qui touchait le régime des frappes. Les espèces helvétiques étaient ainsi plus ou moins du même type que les basses monnaies d'Allemagne ou d'Autriche. Aussi celles-ci étaientelles également admises par les Suisses qui trafiquaient régulièrement avec leurs voisins d'outre-Rhin. Des monnaies de l'Empire circulaient donc en nombre considérable à Bâle, à Schaffhouse et en Suisse orientale ou même centrale, ceci pour les mêmes raisons qui incitaient les Bernois à accepter les pièces lucernoises ou les Schwyzois les zurichoises. Là gît précisément le principal problème posé par les basses monnaies et il faut l'avoir présent à l'esprit si l'on veut comprendre la crise monétaire des années 1620.

Mais avant d'en faire l'analyse, voyons encore comment s'établissait le change entre les espèces, notamment entre les grosses et les petites. En théorie, la valeur d'échange des différentes pièces devait être proportionnelle à leur valeur métallique intrinsèque et correspondre à la quantité de métal précieux qu'elles contenaient. Si dans l'ensemble ce principe se vérifiait également dans la pratique, il comprenait néanmoins certaines exceptions : d'une part en ce qui concerne la relation entre grosses et petites monnaies, d'autre part à propos du billon. Dans le premier cas, nous observons qu'en période courte, les grosses espèces étaient parfois évaluées, par rapport aux petites, à un cours supérieur à celui qui correspondait à leur teneur en métal précieux. Ces surévaluations s'expliquent par deux raisons, l'une psychologique, l'autre économique.

Les gouvernements, vu le caractère international des grosses monnaies, n'en ont guère manipulé le poids et le titre. Ne pouvant pas s'y risquer impunément, ils n'avaient pas intérêt à le faire. Aussi la valeur intrinsèque de ces pièces demeura-t-elle, au cours des siècles, remarquablement stable. Les doublons et les ducats de Milan, par exemple, contenaient exactement la même quantité d'or en 1580 et en 1700. Par contre, les Etats n'ont pas hésité à affaiblir fréquemment leurs petites monnaies ou, plus rarement, à les renforcer, c'està-dire à en modifier le titre et le poids dans un sens ou dans un autre. Ce phénomène, les spécialistes l'appellent mutation réelle. Historiquement, les affaiblissements l'emportent largement sur les renforcements, surtout parce qu'ils étaient un expédient parmi d'autres pour parer à des difficultés de trésorerie. Ainsi entre 1492 et 1612, le batz de Berne perdit presque 48 % de sa valeur. Autrement dit, sa teneur en argent diminua assez exactement de moitié en un peu plus d'un siècle. Or il est fort compréhensible que les usagers, lorsqu'il y avait lieu de craindre un avilissement des petites espèces, étaient prêts à payer un agio pour s'en procurer des grosses, dont on savait par expérience qu'elles ne risquaient guère d'être affaiblies à leur tour. Voilà pour les raisons psychologiques qui expliquent les surévaluations passagères des grosses monnaies. Quant aux raisons proprement économiques, elles tenaient à des déséquilibres momentanés entre l'offre et la demande sur les marchés monétaires. En effet, lorsque approchait une échéance importante de dettes payables en grosses espèces et que le marché de celles-ci était étroit sur la place en question, la concurrence entre les débiteurs à l'affût de grosses pièces pouvait en entraîner la surévaluation, du moins à court terme. Par contre, les exemples d'une surévaluation des monnaies basses sont beaucoup plus rares. Le cas cependant se produisait parfois lorsqu'il y avait exceptionnellement pénurie de petites pièces et surabondance relative de grosses. Le problème du billon est encore

différent. Ces piécettes noires ou rouges, qui souvent ne contenaient plus trace d'argent, avaient une valeur intrinsèque infime. Etant de pures monnaies d'appoint au pouvoir libératoire légalement ou pratiquement limité, la valeur qui leur était attribuée dépassait presque toujours leur valeur réelle. Ainsi, tout en bas de l'échelle monétaire, le régime alors en vigueur se rapprochait du nôtre. Mais, sur l'ensemble des frappes, le billon ne représentait pas grand-chose.

Cette brève évocation du problème du change m'amène à vous présenter le troisième pilier du système monétaire de l'époque : la monnaie de compte. Comme son nom l'indique, il ne s'agissait pas d'espèces sonnantes et trébuchantes, mais d'une simple expression comptable. Etant donné la multitude des pièces en circulation et les rapports de valeur souvent fractionnaires qui existaient entre elles, il était pratique, pour la tenue des livres, de les réduire toutes à un même dénominateur, donc d'utiliser un seul système d'unités pour exprimer leur valeur. Le plus connu de ces systèmes était le compte par livre tel qu'il exista en France, sans interruption notable, depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution française et tel qu'il subsista en Angleterre presque jusqu'à nos jours avec la livre, le shilling et le penny. Une livre, c'était toujours 20 sous ou 240 deniers.

A l'origine, ces unités de compte étaient des monnaies réelles, et à l'époque qui nous intéresse, cette création de monnaies de compte à partir de monnaies métalliques n'était pas encore achevée. Ainsi, au XVIe siècle, une des pièces d'or les plus répandues en Suisse était l'écu au soleil frappé par le roi de France. A Berne par exemple, cette pièce, autour de 1550, circula pendant plusieurs années au cours de 25 batz ou 50 sols. Avec l'affaiblissement du batz cependant, son cours s'éleva progressivement à 25 ½, 26, 26 ½ batz, etc... Or les Bernois, pour des raisons pratiques, continuèrent néanmoins à établir leurs comptes en écus de 25 batz ou 50 sols jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, à côté de l'écu au soleil métallique, dont le cours poursuivait son ascension, apparaissait un écu de compte valant toujours 25 batz, et là est bien le point crucial du système : les unités de compte, immatérielles, étaient toujours des multiples ou des fractions immuables de petites monnaies qui, elles, variaient. On ne frappait pas l'écu de compte, mais on frappait le batz, et l'écu de compte équivalait toujours à 25 batz. On n'émettait pas la livre tournois, mais on émettait des sous, plus précisément des multiples ou des fractions de sous, et la livre équivalait toujours à 20 sous. Ceci signifie que les mutations des petites monnaies faisaient varier dans les mêmes proportions la valeur réelle de la monnaie de compte.

Si le batz, au cours du XVIe siècle, perd la moitié de sa teneur en argent, un écu de compte ne représente donc plus qu'une quantité d'argent également réduite de moitié. Or le montant des dettes, dans la plus large acception de ce terme, les prix des marchandises et les cours officiels des grosses espèces étaient alors normalement établis en monnaie de compte — en livres, sols et deniers en France, en écus et batz à Berne, en florins et sols dans le pays de Vaud. Il en découle qu'une dette exprimée en monnaie de compte ne représentait pas une quantité fixe de métal précieux. Si, entre la date où elle était contractée et la date où elle était remboursée, intervenait par exemple un affaiblissement des petits espèces, le créancier, lors de l'échéance, recevait une quantité de métal précieux inférieure à celle qu'il avait prêtée. En admettant que les prix nominaux des marchandises et des services aient augmenté proportionnellement à l'affaiblissement des petites pièces, le pouvoir d'achat de la somme en question diminuait, lui aussi, dans la même mesure. Par contre, le débiteur faisait une bonne affaire puisque, exprimé en pouvoir d'achat, il remboursait moins qu'il n'avait emprunté. Sur ce point, il est aisé de faire le rapprochement avec les effets d'une inflation de type moderne.

Ceci dit, nous connaissons les éléments essentiels du système monétaire qui nous permettent de comprendre le déroulement de la crise des années 1620 et les réactions des gouvernements face à cette crise, leur politique monétaire. Je me contenterai d'en évoquer quelques aspects seulement.

Première constatation : il s'agit, du moins dans leur phase aiguë, d'une crise monétaire et d'une inflation importées. Elles avaient leur origine en Allemagne où elles étaient une conséquence immédiate de la guerre de Trente Ans. Presque dès les débuts du conflit armé, les villes et les princes de l'Empire se mirent à fondre leurs petites monnaies et à les remplacer par des pièces de moins bon aloi. C'était un moyen parmi d'autres de financer les opérations militaires. Or comme les habitants de la Suisse orientale et centrale entretenaient d'étroites relations d'affaires avec leurs voisins d'Allemagne méridionale ou d'Autriche et comme les cantons toléraient sur leur territoire les petites espèces des Etats allemands limitrophes, il résulta de l'affaiblissement des monnaies de l'Empire une inondation de ces cantons par ces pièces avilies; et la loi de Gresham, selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne, joua rapidement à plein. Les spéculateurs s'abattirent sur la Suisse orientale pour y rafler les petites espèces fortes en les échangeant contre des pièces allemandes affaiblies de même type. Les premières étaient alors acheminées vers les ateliers monétaires de l'Empire, fondues et converties en pièces de même type, mais de poids et surtout de titre inférieurs. Les détenteurs de la régale de la monnaie et les spéculateurs se partageaient le bénéfice de l'opération. Ce processus entraîna nécessairement en Suisse une hausse du cours des grosses monnaies et bientôt celle des prix nominaux des marchandises, l'inflation monétaire.

Les gouvernements des cantons les premiers touchés par le mal réagirent contre lui en interdisant d'une part l'utilisation des petites espèces étrangères, d'autre part le change des grosses à un cours plus élevé que le cours officiel — celui-ci correspondant à peu près au rapport entre la valeur intrinsèque des grosses monnaies et celle des petites monnaies locales non affaiblies. Ces mesures furent cependant rigoureusement inefficaces pour des raisons tant administratives qu'économiques. D'une part, les Etats suisses n'étaient pas en mesure d'assurer un contrôle étroit de leurs frontières et d'interrompre ainsi l'apport des monnaies faibles ou l'écoulement des monnaies fortes. D'autre part, les habitants des cantons ne respectèrent pas les consignes et continuèrent à vendre leurs produits contre des espèces faibles. Et plus les pièces fortes devenaient rares, plus ils étaient contraints de le faire s'ils voulaient avoir une chance d'écouler leur marchandise. Si les gros producteurs ou intermédiaires, qui disposaient d'économies et de crédit, pouvaient à la rigueur jouer le jeu de l'accaparement dans l'espoir de vendre plus tard leurs stocks avec un bénéfice inflationniste, les petites gens par contre, acculés à la nécessité de payer impôts et redevances, d'acheter certaines denrées indispensables telles que le sel, étaient hors d'état d'en faire autant. De plus, la politique des gouvernements, qui consistait à maintenir au niveau antérieur le cours des grosses monnaies, eut pour conséquence de provoquer leur fuite, après celle des petites et selon un processus analogue. Les cantons de Suisse orientale et centrale s'exposaient ainsi au danger de ne plus pouvoir payer leurs importations et d'être privés notamment de pain, de sel et de fer. Finalement, pour éviter cette détresse extrême, les autorités durent céder. En premier lieu, afin de freiner l'écoulement des grosses monnaies, elles en adaptèrent le cours au rapport réel de valeur existant entre celles-ci et les petites monnaies affaiblies. Ceci équivalait à tolérer la hausse des prix nominaux, donc l'inflation monétaire. Par la suite, le marché de l'argent étant fort dépourvu de petites espèces, les gouvernements suisses se mirent à en frapper d'aussi mauvaises que celles de leurs voisins allemands ou autrichiens, espérant ainsi éviter la fuite de leur propre basse monnaie. Mais l'affaiblissement des petites

espèces se poursuivait dans l'Empire. Aussi les cantons, malgré leur réticence, durent-ils répéter l'opération à plusieurs reprises. Berne, par exemple, procéda à 15 frappes successives de batz en 1621, à 23 frappes en 1622, et chaque fois les pièces étaient un peu plus faibles. C'était l'inflation galopante. Lorsqu'elle prit fin vers l'automne 1622, le titre du batz de Berne n'était plus que de 175 millièmes, contre 350 en 1618. Le batz avait perdu la moitié de sa valeur intrinsèque. En quatre ans, l'affaiblissement était proportionnellement aussi considérable qu'il l'avait été auparavant au cours de plus d'un siècle.

Le cas de Berne nous montre par ailleurs que le phénomène ne se limita pas à la Suisse orientale et centrale, mais finit, avec un certain retard, par affecter tout le pays, du lac de Constance au lac Léman. Ceci s'explique surtout par le fait que les petites monnaies des divers cantons et de leurs alliés circulaient dans toute l'étendue de la Confédération et pas seulement à l'intérieur de l'Etat qui les émettait. Par ce système de vases communicants, le mal se propagea aisément.

Après avoir esquissé brièvement les causes et le mécanisme de la crise, il nous reste à examiner d'un peu plus près ses effets économiques, ce qui nous permettra de mieux comprendre la politique monétaire des gouvernements, en particulier leurs vains efforts pour freiner la hausse du cours des grosses monnaies. Je me limiterai à un seul exemple, celui du Valais, pays allié des Confédérés et parmi les derniers à être atteints par l'inflation.

Après la décision de Berne, de Fribourg et de Soleure de hausser le cours des grosses espèces afin d'en interrompre la fuite, les Valaisans, qui avaient maintenu l'ancien tarif, constatèrent en juin 1620 que les spéculateurs accaparaient le plus clair des grosses espèces en circulation dans le pays et les expédiaient en des lieux où elles étaient évaluées à un cours supérieur. La Diète réunie à Sion refusa néanmoins de suivre l'exemple de Berne. Elle se contenta d'interdire la spéculation — mesure encore plus inefficace à l'époque que de nos jours — et prit la résolution d'attendre, pour réexaminer la question, le retour du fermier du sel, Michel Mageran, alors en voyage d'affaires à l'étranger.

Pourquoi ce désir de consulter plus particulièrement le fermier du sel? D'une part les importations de sel constituaient de loin le plus gros poste au passif de la balance commerciale du Valais qui, à part cela, vivait sous un régime d'autarcie alimentaire presque parfaite; et ce sel, ses fermiers l'achetaient soit en France, soit en Italie, donc dans des pays qui n'étaient pas touchés par la crise monétaire. D'autre part, dans le bail à ferme conclu entre les dizains et Michel Mageran, le prix du sel, contrairement à la plupart des autres prix, avait été fixé non pas en monnaie de compte, mais en une grosse monnaie, le ducaton d'argent de Milan, et la marchandise devait être payée en grosses espèces d'or ou d'argent. Seul un huitième du prix pouvait être versé en petite monnaie, du pays ou même étrangère. Si donc les députés à la Diète adaptaient le cours des grosses monnaies à l'instar de Berne, ils renchérissaient le sel en proportion pour le consommateur valaisan. Le prix du sac de sel se montant alors à 3 ducatons 2/3, l'acheteur, au lieu de débourser 202 gros, monnaie de compte équivalant à un demi-batz de Berne, aurait dû remettre au changeur ou au revendeur 249 gros 1/3, si le cours du ducaton passait de 56 gros à 68 comme à Berne. La hausse du prix, en valeur nominale, eût donc été d'environ 25 %. On comprend que cette perspective ait fait hésiter les autorités valaisannes. Aussi lorsque la Diète, après le retour de Mageran, décida en septembre de maintenir l'ancien cours, justifia-t-elle entre autres sa résolution par la volonté d'éviter une telle augmentation du prix du sel, le fermier ayant refusé tout compromis.

Mageran avait aussi une raison personnelle de s'opposer à une adaptation du cours des grosses monnaies. Nous l'avons vu, les consommateurs pouvaient lui verser un huitème du prix en petites pièces. Or le bail à ferme prévoyait que pour ce huitième, le ducaton serait compté au cours de 56 gros pendant toute la durée du contrat et celui-ci arrivait à terme en 1628 seulement. Si donc le Valais haussait le cours des grosses espèces, Mageran subissait une perte proportionnelle à cette augmentation sur la part du sel qu'il devait vendre contre de la petite monnaie. Il ne fait aucun doute que l'attitude du fermier, un des personnages les plus puissants du pays, influença assez profondément la politique de la Diète. Cependant Mageran changea rapidement d'opinion, la situation sur le marché monétaire évoluant à son détriment. L'inefficacité de l'interdiction d'exporter les grosses pièces eut en effet pour conséquence de vider presque complètement le Valais de bonnes espèces d'or et d'argent, et les consommateurs furent bientôt hors d'état de payer le sel en grosses monnaies. De plus, l'affaiblissement des petites progressait à une telle allure que, même au cours officiel finalement adapté à la réalité, les détenteurs de grosses espèces ne voulaient plus s'en départir. Mageran, qui devait lui aussi payer ses fournisseurs en monnaies de ce type, risquait de ne plus pouvoir s'en procurer et donc de ne plus être à même de ravitailler en sel le pays, avec toutes les

conséquences que cela pouvait entraîner, entre autres pour sa carrière politique.

Cependant, longtemps encore après que le fermier eut changé d'opinion, soit vers la fin de l'année 1620, la Diète valaisanne s'obstina dans sa politique de stabilité des cours. Elle devait donc avoir encore d'autres raisons de le faire que la crainte d'augmenter le prix du sel et d'indisposer ainsi à la fois le peuple et le fermier.

Un des arguments exprimés par les autorités se réfère aux exportations du pays. Les devises, autrement dit les grosses monnaies, dont les Valaisans avaient besoin pour payer leurs importations et en particulier le sel, provenaient de deux sources principales : le service mercenaire et la vente à l'étranger de produits d'élevage, ainsi que de certaines spécialités comme les châtaignes, la térébenthine, l'amadou, les cristaux de roche et même de faibles quantités de drap. Les mercenaires valaisans étaient surtout au service de la France et de la Savoie; le bétail et le fromage gagnaient en majeure partie le Milanais. Or tous ces Etats n'étaient pas touchés par la crise monétaire et le cours des grosses espèces n'y avait point augmenté. Si donc le Valais en haussait le cours, il se mettait exactement dans la situation d'un pays qui, de nos jours, dévaluerait sa monnaie. Par unité, le prix de ses exportations baissait, celui des importations augmentait. A moins de profiter de la dévaluation pour réduire leurs importations et développer leurs exportations, les dizains auraient donc vu leurs recettes en devises s'amoindrir. Ajoutons qu'à ce propos les Valaisans firent encore le raisonnement suivant : s'ils maintenaient l'ancien cours alors que Berne et les cantons primitifs l'avaient augmenté, ils pourraient s'y procurer du bétail à bon marché et le revendre avec profit en Italie. Sur ce point aussi leur attente fut cependant déçue. Les acheteurs lombards désertèrent le marché valaisan et se ravitaillèrent en bétail dans l'Oberland et en Suisse centrale sans passer par des intermédiaires valaisans. Comme les bovins bernois, pour se rendre dans le Milanais, devaient transiter par la vallée du Rhône, les dizains imaginèrent alors de prélever un droit élevé sur le bétail étranger qui traversait leur pays à destination de l'Italie. Cette mesure qui était, soit dit en passant, contraire aux traités d'alliance avec les Confédérés n'eut qu'un succès limité. Donc nouvel échec de la politique monétaire des dizains. Mais ils ne l'abandonnèrent pas pour autant.

Ceci nous amène à considérer la raison qui fut probablement déterminante dans la volonté de la Diète valaisanne de ne pas modifier le cours des grosses monnaies : les répercussions d'une telle hausse sur les revenus. En effet, l'affaiblissement des petites espèces et la hausse consécutive du cours des grosses n'affectait pas également et au même rythme tous les revenus. Parmi les premiers à s'adapter figuraient ceux des producteurs indépendants donc, à l'époque et en Valais, ceux des agriculteurs, des éleveurs et des quelques artisans du pays. Nous constatons, qu'exprimés en monnaie de compte, c'està-dire nominalement, les prix des produits agricoles augmentèrent presque dans la même proportion et à la même allure à laquelle la valeur intrinsèque du gros diminuait. Ils finirent approximativement par doubler pendant la durée de la crise. Dans la mesure où les producteurs vendaient sur le marché local ou dans des pays voisins également atteints par l'inflation, ils avaient donc peu à souffrir des effets de la crise. Mais le Valais était aussi exportateur de quantités importantes de bétail et de produits laitiers; or sur le principal marché extérieur, la Lombardie, la dévaluation du gros aurait entraîné, exprimée en devises, une chute proportionnelle du prix des denrées valaisannes, du moins pendant une première phase. Cette perspective, nous l'avons vu, influença sans doute la décision des autorités, d'autant plus que parmi les députés à la Diète les marchands de bétail, les éleveurs et les moyens ou gros propriétaires de parts de consortages étaient fort nombreux.

A l'époque, deux autres types de revenus étaient cependant encore beaucoup plus touchés par la dévaluation de la monnaie de compte : les salaires et la rente foncière. A propos des salaires, signalons seulement qu'au XVIIe siècle, en Suisse comme ailleurs, ils ne s'adaptaient pas à l'inflation monétaire, ou alors avec un très fort retard. Mais en Valais les salariés, qui étaient avant tout des ouvriers agricoles et quelques compagnons souvent payés en nature, n'étaient probablement pas très nombreux et leur poids politique était négligeable. Aussi est-il douteux que la Diète ait fait grand cas de leurs intérêts en se déterminant sur sa politique monétaire. Par contre, les considérations relatives à la rente foncière, qui se percevait sous forme de fermages et de redevances dont le montant était fixé en monnaie de compte, jouèrent sans doute un rôle considérable. Ces revenus étaient établis par contrat notarié pour une durée indéterminée ou du moins pour un laps de temps de plusieurs années. Lors d'une inflation monétaire, ils se trouvaient donc automatiquement réduits, en valeur réelle, proportionnellement à la dévaluation du gros et ne s'adaptaient que très progressivement à sa chute, ou pas du tout.

Or presque toutes les personnes qui siégeaient à la Diète possédaient des biens-fonds qu'elles n'exploitaient pas directement ou avaient droit à des redevances, qu'il s'agisse de l'évêque de Sion, des membres du chapitre de la cathédrale ou des patriciens représentant les dizains. Chacun d'eux avait donc intérêt à lutter contre une dévaluation du gros. Aussi peut-on penser que c'est, en définitive, pour cette raison surtout que les autorités s'opposèrent à la hausse du cours des grosses monnaies. Cela paraît d'autant plus vraisemblable, pourrait-on ajouter avec un brin de cynisme, que parmi les arguments évoqués pour justifier cette politique, celui relatif aux effets de l'inflation monétaire sur la rente foncière est le seul à ne jamais être mentionné dans les procès-verbaux.

J'espère avoir montré, à l'aide de cet exemple tout juste esquissé, qu'il est parfaitement possible d'expliquer une inflation monétaire de type ancien et la politique des autorités d'alors dans ce domaine, à condition bien sûr de connaître et de comprendre les mécanismes en action ainsi que les structures et les intérêts économiques en présence.

Il faut cependant ajouter qu'en Valais, comme ailleurs, les mécanismes monétaires furent en définitive plus forts que les intérêts particuliers. Avec un certain retard sur Berne, la Diète, dès l'été 1621, suivit l'exemple des cantons et se résolut à son tour à dévaluer la petite monnaie, puis finalement à l'affaiblir.

Disons brièvement, en guise de conclusion, comment se dénoua cette crise des années 1620-1623. En gros, par un retour à la situation antérieure. Les affaiblissements successifs des petites espèces aboutirent en effet à une désorganisation profonde aussi bien de la vie économique que des finances des Etats. Ceux-ci durent se rendre à l'évidence : les augmentations de recettes obtenues à l'aide des mutations monétaires étaient finalement plus que compensées par la diminution de la plupart de leurs autres revenus. Aussi dès la fin de l'année 1622, les gouvernements, en Suisse comme dans l'Empire, procédèrent-ils à un renforcement des petites monnaies et à un abaissement du cours des grosses. La politique des cantons ne fut cependant pas tout à fait uniforme. Alors que ceux de Suisse orientale et centrale décrièrent ou dévaluèrent proportionnellement à leur affaiblissement les pièces émises pendant la crise et qu'ils frappèrent de nouvelles petites monnaies aussi fortes que celles d'avant-guerre, Fribourg, Soleure et le Valais élevèrent le titre des nouveaux batz et de ses fractions de 50 % seulement, au lieu de 100 %. L'expérience la plus intéressante fut celle tentée par Berne qui, tout en abaissant le cours des grosses espèces, refusa de refondre les mauvais batz du début des années 20 et les maintint en circulation à un cours forcé équivalant au double de leur valeur intrinsèque. Cette politique qui

rapprochait le système bernois d'un système moderne fondé sur le papier-monnaie et les monnaies métalliques d'appoint, donc sur des moyens de paiement sans ou d'une faible valeur intrinsèque, n'avait une chance de réussite que si les usagers lui faisaient confiance. Or les autorités bernoises se rendirent parfaitement compte qu'une des conditions à remplir pour créer cette confiance consistait à limiter les frappes de batz et autres basses monnaies. Ce qui fut fait. A Berne, l'atelier des monnaies ferma ses portes pour trente ans. Les sujets de LL. EE. obtenaient ainsi la garantie qu'il n'y aurait pas d'inflation par la « planche à billet », pour utiliser, à titre de comparaison, une expression moderne. Par contre, il n'apparaît pas clairement si le gouvernement bernois remplit également une autre condition indispensable pour inspirer cette confiance, à savoir s'il garantit, sous une forme ou sous une autre, la convertibilité des petites en grosses monnaies. Il n'en reste pas moins que cette expérience fut très sévèrement jugée par les autres gouvernements suisses et, après eux, par les historiens. Cette condamnation, me semble-t-il, n'est que partiellement justifiée puisque le système fonctionna, sans trop d'accrocs, pendant trente ans. Comparé aux systèmes actuels, cela n'était pas si mal. Pourquoi y eut-il néanmoins échec final? Nous ne le savons pas exactement. Probablement le procédé, quoique jailli des têtes de Messieurs de Berne, était-il trop révolutionnaire pour son temps et l'Etat bernois trop petit pour faire ainsi cavalier seul, ce qui l'empêcha en particulier de bannir de son territoire les menues pièces émises par les autres cantons.

Cette politique eut en outre pour conséquence d'amener les Valaisans, après plus d'un siècle et demi d'étroite collaboration, à dissocier le sort de leur monnaie de celui du batz frappé par leur puissant voisin et protecteur.

Une dernière remarque à propos de l'issue de la crise et qui concerne précisément la solution à laquelle s'arrêta le Valais. La Diète, nous l'avons vu, s'était opposée plus longtemps que tous les autres gouvernements suisses à la hausse du cours des grosses monnaies. Il est d'autant plus surprenant d'observer que pendant les années qui suivirent 1623, elle le maintint à un niveau légèrement supérieur à celui admis à Zurich, à Lucerne et dans les cantons primitifs, donc à celui qui correspondait aux valeurs intrinsèques respectives des petites et des grosses espèces. Cette politique, diamétralement opposée à celle suivie précédemment, le Valais la justifia par le désir d'attirer les grosses espèces et d'assurer ainsi sans peine ses importations, de sel en particulier — quitte à imposer quelques sacrifices aux exportateurs.

L'expérience amère d'une politique irréalisable porta donc ses fruits, puisque les nécessités économiques et monétaires imposèrent aux gouvernants une attitude fondée sur la raison et non pas inspirée par des illusions ou dictée par des intérêts étroitement égoïstes. Peut-on en tirer quelque espoir pour notre propre époque ?

Alain Dubois.